

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009**

En exercice	27	<i>L'an deux mil neuf, le vingt cinq mai, à vingt heures quarante cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i>
Présents	21	
Absents excusés	5	
Absent	1	
Procurations	3	
Votants	24	
Date de convocation 18 mai 2009		
		<i>Membres présents : Mr LARIVIÈRE Patrick. Mr LEMÉTAYER Claude. Mr ALIX Roger. Mr LOILIER Pierre. Mme FILLÂTRE Annick. Mr BASQUIN Marc. Mr COUREUIL Daniel. Mme CHAUMONT Marie-Aude. Mr FAGUAIS Lucien. Mr TOUQUETTE Pierre. Mr TRÉCAN Louis. Mr DURANT Claude. Mme BAZIN Denise. Mme SOUEFF Chantal. Mme DANARD Valérie. Mr GAZENGEL Michel. Mme COLLIN Valérie. Mr CACHERA Daniel. Mme MAUROUARD Marie-Christine. Mr SIMON Claude. Mme THÉAULT Béatrice.</i>
		<i>Absents excusés : Mme VINOUSE Maryvonne. Mme GUÉRIN Annick. Mr LECHAT Marc. Mr PERRIN Nicolas. Mr GANCHE Jean-Luc</i>
		<i>Absent : Mr DAVOINE Louis</i>
		<i>Procurations : Mme VINOUSE à Mr BASQUIN. Mme GUÉRIN à Mme FILLATRE. Mr LECHAT à Mr TRÉCAN.</i>
		<i>Secrétaire de séance : Mr LEMÉTAYER Claude</i>
		<i>Le conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.</i>

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.
Monsieur GANCHE Jean-Luc quitte la séance.

2009/42 Centre de loisirs-animateurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à recruter les animateurs pour assurer le fonctionnement du centre de loisirs cet été : soit 8 adjoints d'animation 2^{ème} classe du 6 juillet au 2 août et 6 adjoints d'animation 2^{ème} classe du 3 au 30 août. Les animateurs titulaires du BAFA seront rémunérés sur l'indice brut 297, les animateurs stagiaires seront rémunérés sur la base de 90 % de l'indice brut 297
- modifie la délibération 83/2006 de façon générale (sans limite de temps) afin d'ajouter parmi les cadres d'emplois susceptibles de bénéficier des astreintes les adjoints d'animation lorsqu'ils encadrent les camps du CLSH.

2009/43 Centre de loisirs et activités contrat éducatif local, tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

Tarifs à la journée	Allocataire	Non allocataire et hors département
Pontorson	14.30	17.30
Hors Pontorson	17.30	19.30

TARIFS SEJOURS * (prix à la journée en €)				
	Pontorson		Hors Pontorson	
	Allocataire	Non allocataire	Allocataire	Non allocataire et hors département
5 jours	9.50	11.60	12.90	14.60
6, 7 ou 8 j	9.10	11.10	12.40	14
9 à 19 j	8.70	10.60	11.90	13.40
20 j et +	8.20	10	11.40	12.90

Un séjour est constitué de jours consécutifs -En dehors de ces conditions, les familles ne peuvent prétendre aux tarifs séjours

Tarif camping (prix/jour)	Allocataire	Non Allocataire et hors département
Pontorson	23 €	25 €
Hors Pontorson	25 €	28 €

Bénéficiaires carte loisirs CAF Manche ou Bons vacances MSA		
Tranche A	4 € par jour pour le 1 ^{er} enfant	50 % à partir du 2 ^{ème} enfant
Tranche B	5.50 € par jour pour le 1 ^{er} enfant	50 % à partir du 2 ^{ème} enfant

$\frac{1}{2}$ journée uniquement le mercredi				
	Allocataire	Non allocataire ou hors département	Carte loisir CAF ou bons vacances tranche A	Carte loisir CAF ou bons vacances tranche B
Pontorson	5.70	7.80	Selon tarifs fixés par la convention	
Hors Pontorson	7.80	9.50		

Repas : 3.20 €

Le paiement doit être réalisé à l'inscription. Pour un montant supérieur à 100 €, le versement d'un acompte de 100 € valide l'inscription.

Activités dans le cadre du CEL (hors ALSH)

4.50 € la $\frac{1}{2}$ journée

4.10 € la $\frac{1}{2}$ journée si 2 $\frac{1}{2}$ journées pour des enfants d'une même famille, inscription simultanée

3.70 € la $\frac{1}{2}$ journée si 3 $\frac{1}{2}$ journées pour des enfants d'une même famille, inscription simultanée

Sortie : 11 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 6 juillet 2009.

2009/44 Subvention au Tennis club dans le cadre de la politique tarifaire

Dans le cadre de son projet éducatif local, la commune de Pontorson accepte de prendre en charge 50 % pour les bénéficiaires de la carte loisirs A, 40 % pour les bénéficiaires de la carte loisirs B et 30 % pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (domiciliés sur Pontorson) du coût d'inscription à une activité organisée par une association ayant accepté la convention proposée par la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser à ce titre la somme de 225.50 € à l'association du Tennis Club.

2009/45 Demande de subvention DéfiNeRgie, centre culturel

Dans le cadre du programme Défi'NeRgie et de leur convention de partenariat, l'ADEME et la Région Basse-Normandie lancent conjointement l'appel à projet « efficacité énergétique des bâtiments ». L'objectif est de doter la région Basse-Normandie de ses premiers Bâtiments Basse Consommation (BBC) et d'impulser leur développement.

Cet appel à projet constitue un nouveau dispositif d'aide à la qualité environnementale des bâtiments. Il concerne les bâtiments de type logements individuels groupés (10 logements minimum), les bâtiments collectifs et les bâtiments tertiaires, sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée, à l'exclusion des particuliers et des bailleurs sociaux.

Cette aide permettrait de financer à 70 % l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Qualité Environnementale du Bâtiment (AMO QEB), intégrant une Simulation Thermique Dynamique puis de solliciter des aides à la construction dans un second temps dont les taux sont les suivants : 40 €/m² SHON maximum pour un bâtiment BBC, subvention plafonnée à 150 000 € par projet ; 50 €/m² SHON maximum pour un bâtiment dont la consommation atteint BBC - 10%, subvention plafonnée à 180 000 € par projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répondre à cet appel à projet et de solliciter une aide de 70 % du montant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la qualité environnementale.

2009/46 Conventions financières avec le Département de la Manche et la Région Basse Normandie relatives à la réalisation d'une voie verte sur le territoire de Pontorson

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les conventions avec le Département de la Manche et la Région Basse Normandie relatives à la réalisation d'une voie verte entre la Gare de Pontorson et les gîtes du SIVOM de l'anse de Moidrey.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009

En exercice	27	<i>L'an deux mil neuf, le vingt cinq mai, à vingt heures quarante cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i> <i>Membres présents : Mr LARIVIÈRE Patrick. Mr LEMÉTAYER Claude. Mr ALIX Roger. Mr LOILIER Pierre. Mme FILLÂTRE Annick. Mr BASQUIN Marc. Mr COUREUIL Daniel. Mr GANCHE Jean-Luc. Mme CHAUMONT Marie-Aude. Mr FAGUAIS Lucien. Mr TOUQUETTE Pierre. Mr TRÉCAN Louis. Mr DURANT Claude. Mme BAZIN Denise. Mme SOUEFF Chantal. Mme DANARD Valérie. Mr GAZENGEL Michel. Mme COLLIN Valérie. Mr CACHERA Daniel. Mme MAUROUARD Marie-Christine. Mr SIMON Claude. Mme THÉAULT Béatrice.</i> <i>Absents excusés : Mme VINOUSE Maryvonne. Mme GUÉRIN Annick. Mr LECHAT Marc. Mr PERRIN Nicolas.</i> <i>Absent : Mr DAVOINE Louis</i> <i>Procurations : Mme VINOUSE à Mr BASQUIN. Mme GUÉRIN à Mme FILLATRE. Mr LECHAT à Mr TRÉCAN.</i> <i>Secrétaire de séance : Mr LEMÉTAYER Claude</i> <i>Le conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.</i>
Présents	22	
Absents excusés	4	
Absent	1	
Procurations	3	
Votants	25	
Date de convocation 18 mai 2009		

2009/47 Ecole de Musique, convention avec le Département de la Manche

Retour de M. Ganche Jean-Luc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les conventions annuelles d'objectifs et de moyens pour l'école de musique avec le Département de la Manche.

La convention 2008/2009 prévoit le versement d'une subvention de 11 480 €.

2009/48 Tarifs des cantines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} septembre 2009 les tarifs des cantines de la façon suivante :

Repas pour un élève de maternelle domicilié à Pontorson : 2.25 €

Repas pour un élève de maternelle domicilié hors Pontorson : 2.60 €

Repas pour un élève d'élémentaire domicilié à Pontorson : 2.70 €

Repas pour un élève d'élémentaire domicilié hors Pontorson : 3.15 €

Repas pour un professeur ou un intervenant extérieur : 4.30 €

2009/49 Adhésion au Fond de solidarité logement (FSL)

Vu la demande du Fond de solidarité logement pour 2009,
Considérant que la participation demandée est de 0.70 € par habitant pour les communes de 2000 à 4999 habitants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'adhérer au FSL pour 2009
- fixe la participation à la somme de 2942.10 €.
- précise qu'un acompte de 50 % sera versé en juin 2009.

2009/50 Adhésion au Fond d'aide aux jeunes en difficultés (FAJD)

Vu la demande du FAJD pour 2009,

Considérant que la participation demandée est de 0.23 € par habitant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au FAJD pour 2009
- fixe la participation à la somme de 966.69 €
- demande que lui soient communiqués les éléments d'informations relatifs au territoire communal
- précise qu'un acompte de 50 % sera versé en juin 2009.

2009/51 Frais de chauffage du locataire du logement communal Ardevon : remise gracieuse

Considérant que le locataire de ce logement est redevable de 730.58 € correspondant à la consommation de fioul et au vidage de la cuve occasionné par sa décision de changer de mode de chauffage, M Ganche conteste que cette dette soit imputée à la locataire. M. le Maire rappelle la réception d'un courrier daté de janvier 2008 parvenu en mairie en janvier 2009, qu'une attestation a été fournie en 2009 par M. Joué ancien Maire délégué, la citerne ayant été vidée tardivement le tout repose sur la confiance mais ne démontre pas la non utilisation de la chaudière par la locataire. M. Durant constate que le logement est grand pour une personne seule.

Considérant que ce locataire dispose de peu de ressources,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une remise gracieuse de 730.58 € (titre 2008/459 et titre 2009/104) à Mme Nelly Gosset domiciliée 6, route de la rive, Ardevon.

2009/52 Location de la parcelle 1112 065 C

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un bail avec M. Eric Martel pour la parcelle 065 C 1112 d'une superficie de 4921 m². Le loyer annuel est de 114.36 €.

2009/53 Adhésion ANEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer à l'association nationale des élus du littoral. La cotisation demandée pour 2009 est de 504.36 €.

2009/54 Admission en non valeur

Vu la demande du comptable public

Le conseil décide à l'unanimité d'admettre en non valeur la somme de 4.05 € correspondant à la redevance cantine de M. Xavier Rault (adresse inconnue, éléments insuffisants pour poursuite).

2009/55 Demande de subvention de M. Franck Simon pour sa participation à la diagonale des fous

Vu la demande de M. Frank Simon,

M. le Maire rappelle que la Commune refuse de verser ce type d'aide habituellement mais que compte tenu du projet d'une part et de l'engagement de M. Simon en tant que pompier volontaire d'autre part la commission propose de lui verser une subvention de 150 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 150 € à M. Frank Simon pour sa participation à la Diagonale des fous. M. Simon s'engage en contrepartie à porter les couleurs de la Commune de Pontorson pendant cette épreuve.

2009/56 Régie publicitaire- Afrikales : encarts publicitaires sur les affiches

M. le Maire rappelle qu'au cours des Afrikales, Pontorson accueillera des artistes africains du 16 au 31 octobre (écrivains, peintres, sculpteurs ...), les écoles, la médiathèque, l'école de musique et les restaurateurs sont également impliqués dans cette manifestation.

M. Gazengel demande quel est le budget de cette opération, M. Alix répond qu'il est en cours de préparation mais qu'il est estimé actuellement à 11 000 €, M. Gazengel propose de fixer différents tarifs pour les encarts publicitaires, M. le Maire préfère qu'il n'y ait qu'une seule taille afin d'homogénéiser l'affiche, Mme Théault propose qu'une même société puisse acheter plusieurs encarts, cette proposition est retenue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de l'encart publicitaire à 200 € sur les affiches des Afrikales.

M. Cachera demande des précisions sur la consultation carburant/ combustibles puisqu'il est décidé de ne maintenir le groupement de commandes que pour le fioul domestique. M. le Maire répond que l'accord avec la Communauté de communes n'a pas été établi compte tenu de la diversité des véhicules, tous les paramètres ne sont pas pris en compte dans le coefficient retenu. M. le Maire ajoute que la Commune doit néanmoins consulter mais sans groupement de commande.

La séance est levée à 21 h 25.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Le secrétaire de séance,

Les membres du conseil municipal,